



DECISION N° 2026-43

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL RECENSEMENT

Direction Générale des Services
Pôle : AFFAIRES GÉNÉRALES
N° Réf. : MD/PH/CH

Le Maire de la Commune de Crosne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;
VU les délibérations du Conseil Municipal N° 2026-30 en date du 28 mars 2026 et N° 2026-67 en date du 28 avril 2026 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions ;

CONSIDÉRANT que le contrat de maintenance du logiciel RECENSEMENT prend fin le 30 septembre 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité d'un contrat de maintenance dudit logiciel,

CONSIDÉRANT la proposition du 4 août 2026 de la société **A.D.I.C. Informatique**, BP 72001 – 30702 UZES pour un contrat de maintenance d'un an renouvelable deux fois par reconduction tacite, soit une durée totale de 3 ans,

CONSIDÉRANT que la redevance annuelle est de **60€ H.T.**,

CONSIDÉRANT que ce contrat inclus :

- L'assistance téléphonique
- La mise à jour du logiciel

DECIDE

DE SIGNER le contrat du 04/08/2026 de la société **A.D.I.C. Informatique**, BP 72001 – 30702 UZES pour un montant annuel de **60€ H.T.** soit **72€ T.T.C.**,

DIT que le contrat prendra effet le 1^{er} octobre 2026,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 de la ville,

PRÉCISE que Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision,

DIT que le Directeur Général des Services et la Trésorerie Principale de Yerres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et transmise à Madame la préfète de l'Essonne, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Crosne, le 9 septembre 2026

Michaël DAMIATI
Maire de Crosne



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Hôtel de Ville - 35 avenue Jean Jaurès - 91560 Crosne - Tél : 01 69 49 64 00 - Fax : 01 69 83 83 83

Courriel : mairie@crosne.fr - site : crosne.fr - Facebook : [@Villedecrosne](https://www.facebook.com/Villedecrosne)